

A Toulouse, le 11/06/2020

affaire suivie par Audrey CABANEL
tél: 05 62 00 72 88
email: anc@reseau31.fr
numéro du dossier : REFoo6240

SARTORI ALEXANDRE
Tapie
47390 LAYRAC

Objet : Rapport de contrôle de fonctionnement et d'entretien de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur,

À la suite du contrôle de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a établi un avis sur le fonctionnement et l'entretien de votre installation :

INSTALLATION NON CONFORME.

Pour accompagner la suite de vos démarches, vous trouverez ci-joint :

- le rapport technique de votre installation, à conserver.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

**VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
RAPPORT DE VISITE A CONSERVER

> **Propriétaire**

Coordonnées :

MARTORI ALEXANDRE

Capie

47390 LAYRAC

> **Renseignements généraux**

Identifiant du dossier : REFoo6240

Adresse du dispositif d'assainissement non collectif :

Satane

31110 CIER-DE-LUCHON

Référence(s) cadastrale(s) : A1526

Surface du terrain : 1561 m²

Nombre d'équivalent-habitant(s) desservi par le dispositif : 6

Caractéristiques du bâtiment :

- Type : Maison individuelle
- Nombre de logement(s) : 1
- Nombre de pièce(s) principale(s) : 6
- Nombre de chambre(s) : 5
- Observation(s) : /

Usage du bâtiment :

- Type de résidence : Secondaire
- Activité : /
- Occupation : quelques jours/an
- Observation(s) : /

> **Contrôle**

Date du contrôle : 03/06/2020

Dossier suivi par : Audrey CABANEL

Contrôle réalisé par : Audrey CABANEL

Contrôle effectué en présence de : Agence immobilière CAMPAGNARO

> Caractéristiques techniques

Caractéristiques du site

Zonage assainissement :	Non Collectif
Raccordabilité au réseau collectif :	Sans objet
Alimentation en eau potable :	Réseau public
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non

Caractéristiques du terrain

Surface :	1561 m ²
Terrain en pente :	Non
Présence de nappe :	-
Terrain inondable :	Non
Usage du terrain destiné à l'assainissement :	Paysagé
<i>Encombrement du terrain</i>	
> Jardin potager sur l'ANC :	Non
> Voie de circulation sur l'ANC :	Non
> Construction sur l'ANC :	Non
> Autre :	
Respect des distances recommandées :	Oui
Respect des distances réglementaires :	Oui

05708
202011715
Y FLEBREUX/PC

EXA

Contrôle de la destination des Eaux Usées des équipements intérieurs

Constat établie le : 03/06/2020

Provenance des EU	Localisation	Destination des EU	Commentaires
WC		Dispositif d'assainissement non collectif	
Cuisine		Dispositif d'assainissement non collectif	
Salle de bain		Dispositif d'assainissement non collectif	

Conformité des écoulements : Pas de défaut constaté

Observation(s) : Les tests d'écoulement n'ont pas pu être réalisés (ouvrages inaccessibles).

Caractéristiques de l'installation

Filière en place

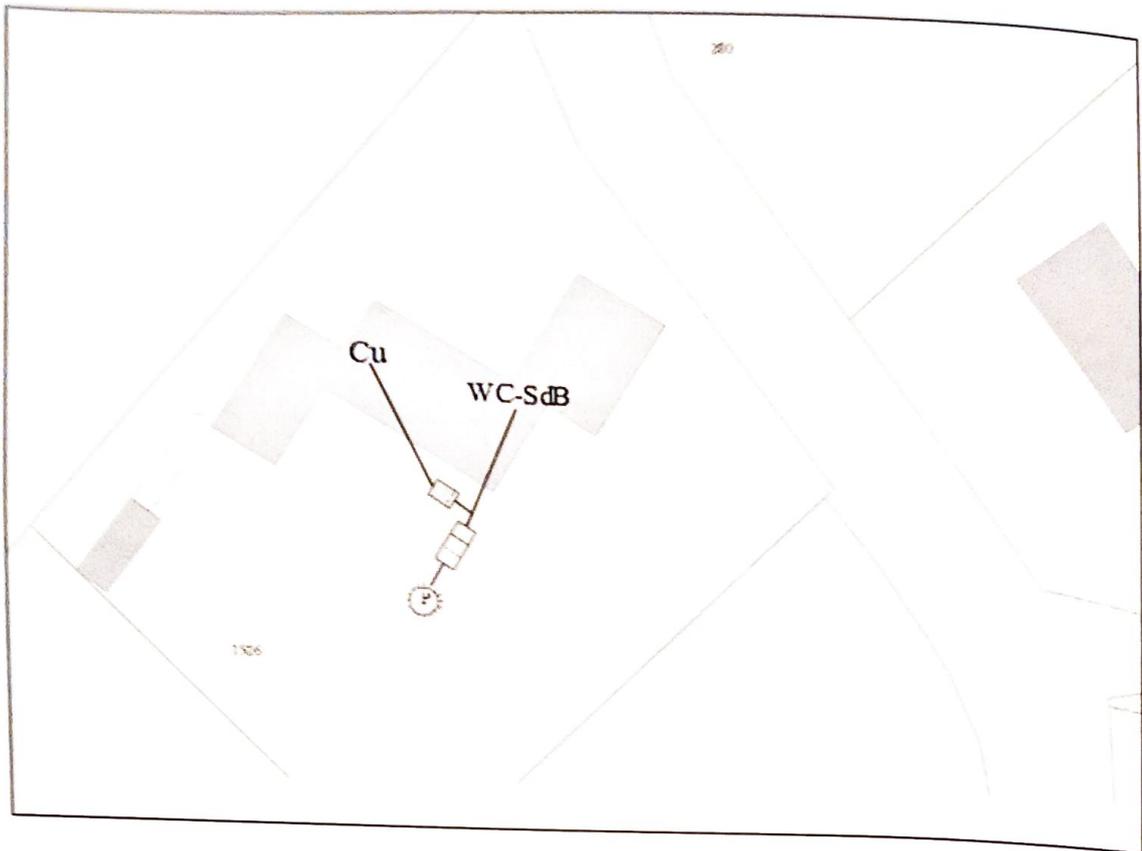
Statut de l'installation : En service

Date de mise en service : 1982

Détails de la filière

Description	Constat	Commentaires
Dégraisseur Volume indéterminé (cuisine)	Accessibilité : Non Bon état de fonctionnement : Non vérifiable Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Ouvrage inaccessible
Fosse toutes eaux Volume indéterminé (dégraisseur et l'ensemble des eaux usées)	Accessibilité : Non Bon état de fonctionnement : Non vérifiable Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Ouvrage inaccessible
Puisard Rejet d'eaux issues d'un traitement primaire	Accessibilité : Non Bon état de fonctionnement : Non vérifiable Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Rejet non réglementaire

> Schéma de l'installation



> Vérification du fonctionnement et de l'entretien :

Collecte des eaux usées

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ?	Oui
S'ils existent, les effluents autres que les eaux usées domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?	
Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ?	Non

Modifications depuis la dernière visite

Modifications depuis la dernière visite :	Non
Réaménagement du terrain :	Non
Réaménagement de l'immeuble :	Non
Variation du nombre de pièces :	Oui
Travaux notifiés réalisés :	Non

Défaut de sécurité sanitaire

Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique	Non
Un puits destiné à l'alimentation en eau potable :	
contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées :	Non
débouchement d'eaux non traitées ou prétraitées vers des terrains voisins :	Non
Eaux usées produites non collectées :	Non
Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans une zone de lutte contre les moustiques :	Non
Odorisances olfactives récurrentes :	Non
Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées :	
Observations :	

Défaut de structure ou de fermeture

Ouvrages non sécurisés (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation) :	Non
Observations :	

Installation incomplète

Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée :	Oui
Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères :	
Observations :	

Installation significativement sous-dimensionnée

Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2 :	Non
Observations :	

Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Conditions d'emploi du dispositif non respectées :	Non
Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs :	Non
Un des éléments ne remplit pas sa mission :	Non
Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux :	
Si dispositif à cultures fixées ou libres : micro bullage non homogène (présence de grosses bulles / absence d'aération) :	
Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents :	
Si dispositif à cultures libres (ou SBR) : présence de bulles de gaz dans le clarificateur :	
Cas des toilettes sèches (problème d'épandage) :	
Observations :	

Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs

Cas des filières électromécaniques : signes d'usure des éléments :	
Accessibilité et dégagements des tés ou regards contraignants :	Oui
Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages) :	
Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation) :	
Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation :	
Entretien régulier des dispositifs et curage des canalisations non réalisé :	
Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale) :	
Accumulation anormale de graisses et de flottants :	
Nettoyage des bacs dégraisseurs et des préfiltres à réaliser :	
Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ... :	
Observations :	Ouvrages non accessibles

Conclusion de l'évaluation de l'installation n°REF006240 :

Avis du SPANC : INSTALLATION NON CONFORME.

Défauts constatés : Installation incomplète

Observations Générales :

Travaux sous 1 an (si vente) : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.

Recommandations : Travaux nécessaires pour la mise en conformité : mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.



Avant tout travaux de réhabilitation, il est impératif de :

- prendre contact avec la Mairie ou le SMEA 31 afin de retirer une déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

- faire réaliser une expertise géologique à la parcelle.

La déclaration, ainsi que les autres pièces nécessaires seront retournées à la collectivité qui les transmettra au SMEA 31 pour avis technique.

Lors de la réalisation des travaux, le demandeur devra prévenir le service de contrôle afin d'effectuer le contrôle de bonne réalisation avant remblaiement de l'ouvrage.

Fait à Toulouse, le 11/06/2020

Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement